Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-11_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **11_171126**

OBJET : FINANCES BUDGET ECONOMIE EMPLOI

Budget principal - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2027, hors AP/CP et hors remboursement de la dette

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-11_171126-DE

Monsieur Denis GRANDJEAN rapporte :

L'adoption du budget primitif 2027 de la Ville d'Aubagne devrait intervenir au plus tard le 15 avril 2027.

Afin d'assurer la continuité des opérations d'investissement dès le début de l'exercice, il convient de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement de certaines dépenses avant l'adoption de ce budget.

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour le budget principal, l'assiette retenue pour le calcul de cette autorisation correspond aux crédits d'investissement ouverts au titre de l'exercice 2026, hors restes à réaliser, hors crédits gérés en autorisations de programme et crédits de paiement et hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette assiette s'élève à 3 319 637,26 €. L'application de la limite du quart permet de retenir un plafond d'autorisation de 829 909,32 €.

Dans cette limite, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant total de 697 000 €, selon les montants et les affectations détaillés dans le dispositif de la présente délibération.

Cette autorisation s'appliquera à compter du 1er janvier 2027 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2027, au plus tard le 15 avril 2027 en l'absence d'adoption du budget avant cette date. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2027 lors de son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-1,

VU le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des opérations d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2027,

VU l'avis de la Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1er : d'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal non gérées en autorisations de programme et crédits de paiement, hors remboursement de la dette, dans la limite des montants et conformément aux affectations suivants :

Chapitre	Libellé du chapitre	Montants affectés
20	Immobilisations incorporelles	80 600,00 €
21	Immobilisations corporelles	699 300,00 €
4541110	Travaux effectués d'office	50 000,00 €
TOTAL Crédits d'investissement hors AP/CP et hors dette		**829 900,00 €**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-11_171126-DE

ARTICLE 2 : de PRÉCISER que cette autorisation s'applique à compter du 1er janvier 2027 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2027, au plus tard le 15 avril 2027 en l'absence d'adoption du budget avant cette date ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026